

Image not found or type unknown



Peut on bénéficier du chômage après la fin de son contrat d'armée

Par **fadel2810**, le **10/05/2011** à **16:10**

Bonjour,

Mon ami est militaire à l'armée de l'air, il s'était engagé pour 5 ans. Son contrat ce termine en Octobre 2011. Il souhaite faire une reconversion (le dossier à été transmis), mais il semble que celui-ci ne soit pas accepté.. Entre temps, l'armée lui proposait de re signer pour 7 ans, ce qu'il ne souhaite pas, et à donc refusé.

L'armée vient de lui dire qu'il n'aura pas le droit au chômage car il a refusé le contrat qu'ils lui proposait. Ont ils le droit, est ce une raison valable ?

Merci par avance de vos réponses